



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9002^e séance

Mercredi 23 mars 2022, à 17 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Gallagher
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bélarus, de la République arabe syrienne et de la République populaire démocratique de Corée à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/231, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Bélarus, la Fédération de Russie, la République arabe syrienne et la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant toute chose, je tiens à signaler que nous avons accueilli avec espoir l'initiative de nos collègues mexicains et français, début mars, de présenter un projet de résolution sur la situation humanitaire en Ukraine. Mais cette initiative a été presque immédiatement torpillée par nos collègues britanniques et des États-Unis, qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas besoin d'un tel projet s'il ne condamnait pas la Russie. Les autres membres du camp occidental ont été contraints d'obtempérer.

En conséquence, au lieu d'aborder les aspects humanitaires, nous en sommes venus à politiser les discussions et à nous lancer des accusations réciproques. Et au lieu de discuter et d'affiner le texte, les États occidentaux ont décrété sans raison que le Conseil de sécurité n'était pas en mesure d'approuver un projet de résolution humanitaire sur l'Ukraine présenté par la Russie.

Nous contestons catégoriquement cette affirmation selon laquelle le Conseil serait incapable d'adopter une résolution sur le dossier humanitaire

ukrainien. Nous mettons aujourd'hui aux voix un projet de résolution (S/2022/231) qui est basé sur l'initiative franco-mexicaine mais dépourvu de toute politisation, semblable en cela aux autres résolutions humanitaires du Conseil. Le texte dont nous sommes saisis revêt un grand intérêt pour les personnels humanitaires des Nations Unies sur le terrain, qui n'auraient pas grand-chose à gagner d'une résolution humanitaire adoptée par l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil ont donc maintenant un choix à faire : soit ils continuent à se livrer à des spéculations cyniques autour de la fourniture d'une assistance humanitaire à l'Ukraine, soit ils adoptent une résolution du Conseil de sécurité qui représentera concrètement un important pas en avant et aidera grandement le personnel humanitaire sur le terrain.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, la Russie tente d'exploiter le Conseil pour dissimuler la brutalité de ses actes. Il est franchement invraisemblable que la Russie ait l'audace de présenter un projet de résolution (S/2022/231) demandant à la communauté internationale de résoudre une crise humanitaire dont la Russie est la seule responsable.

Les États-Unis entendent s'abstenir dans le vote sur ce texte car, sans vouloir enfoncer des portes ouvertes, la Russie n'a que faire de la détérioration des conditions humanitaires, ou des millions de vies et de rêves que la guerre a fait voler en éclats. Si elle s'en souciait un tant soit peu, elle mettrait fin aux combats. La Russie est l'agresseur, l'assaillant et l'envahisseur ; elle est la seule partie en Ukraine à se livrer à une campagne de violence contre le peuple ukrainien, et elle veut que nous adoptions un projet de résolution qui passe sa culpabilité sous silence.

Nous avons tous vu les vidéos omniprésentes montrant des millions de femmes et d'enfants ukrainiens fuyant pour sauver leur vie. Nous avons vu les images de femmes enceintes couvertes de sang qui doivent être portées pour sortir des décombres, y compris celles d'une mère et de son bébé morts tragiquement il y a deux semaines. Nous avons vu les pilonnages d'écoles maternelles, d'orphelinats et d'installations humanitaires ; les attaques qui touchent des immeubles d'habitation, des conduites de gaz et d'eau, et une centrale nucléaire ; et les tirs visant des personnes faisant la queue pour acheter du pain. Nous avons vu les villes assiégées, les cadavres dans les rues et les journalistes tués dans des tirs croisés. Nous avons vu comment le

pilonnage auquel se livrent les forces de Poutine a tué à Kharkiv une personne âgée de 96 ans qui avait survécu à l'Holocauste. À en croire la désinformation de la Russie, il s'agit à chaque fois de plateaux de cinéma, et toutes ces personnes sont des acteurs. Nous craignons toujours vivement, et nous en avons mis en garde le Conseil pour la troisième fois hier (voir S/PV.8999), que la Russie envisage d'utiliser des agents chimiques ou biologiques.

La Russie est la seule responsable de la guerre en Ukraine. N'en doutons pas une seconde : nous continuerons de faire en sorte que la Russie réponde de ce qu'elle est en train de faire subir aux Ukrainiens. La Russie essaie de rendre le Conseil complice de ses piètres affabulations en présentant un projet de résolution qui ne fait aucune mention du fait qu'elle est la seule cause de cette crise. Notre vote montrera que nous ne nous laisserons pas duper.

La Russie continue d'empêcher le Conseil de s'acquitter de son mandat. Les États-Unis sont solidaires du peuple ukrainien. L'écrasante majorité des États Membres de l'ONU est solidaire de l'Ukraine. C'est parce que nous parlons à l'unisson que les efforts cyniques de la Russie pour instrumentaliser cette institution afin de colporter désinformation et propagande seront vains. Comme le montrera le vote d'aujourd'hui, les efforts perfides de la Russie pour dissimuler la vérité de ses actions continueront d'échouer.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir fait observer une minute de silence à la mémoire de l'extraordinaire Madeleine Albright. Je terminerai donc par une citation de l'ancienne Secrétaire d'État qui, un jour, a lancé cette mise en garde : « Croyez-en l'expérience de quelqu'un qui a fui le rideau de fer. Je sais ce qui se produit quand on donne le feu vert aux Russes ». Voilà ce que nous ferions aujourd'hui si nous adoptions ce projet de résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Fédération de Russie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Albanie, Brésil, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats

arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 2 voix pour, zéro voix contre et 13 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. de Rivière (France) : La France n'a pas voté pour le projet de résolution (S/2022/231) présenté par la Fédération de Russie, parce que ce texte constitue une manœuvre de Moscou pour légitimer son agression contre l'Ukraine.

La Russie prétend se soucier de la situation humanitaire en Ukraine, alors qu'elle piétine chaque jour les Conventions de Genève et le droit international humanitaire. Non contente d'entraîner le peuple et l'économie russes dans une guerre qu'ils n'ont pas choisie, la Russie cherche à imposer des réalités alternatives et à instrumentaliser le Conseil.

Soyons clairs. Si la Russie se préoccupe tant du sort des populations civiles, elle n'a qu'une seule chose à faire : arrêter son offensive et retirer ses troupes d'Ukraine. Au lieu de cela, la Russie espère obtenir du Conseil de sécurité un blanc-seing pour lui permettre de poursuivre sa guerre. Cette manœuvre ne trompe personne. Le résultat de ce vote l'indique très clairement. Les membres du Conseil n'entendent pas laisser la Russie instrumentaliser l'ONU et le droit international humanitaire.

La France et le Mexique ont négocié de bonne foi un projet de résolution au Conseil de sécurité, avec l'objectif d'obtenir une cessation immédiate des hostilités et d'apporter des réponses concrètes à la catastrophe humanitaire qui se déroule en Ukraine. Face à la réalité de l'obstruction russe, nous avons décidé ensemble de porter cette initiative à l'Assemblée générale. Un groupe transrégional a élaboré un projet de résolution.

L'Assemblée générale doit jouer son rôle et demander une cessation immédiate des hostilités, indispensable pour protéger les populations civiles, mettre un terme à cette guerre et exiger le plein respect du droit international humanitaire.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Depuis que la Russie a envahi l'Ukraine il y a 27 jours, 3,5 millions de réfugiés ont

fui le pays et 6,5 millions de personnes supplémentaires ont dû quitter leurs maisons à l'intérieur de l'Ukraine. Douze millions d'Ukrainiens ont aujourd'hui besoin d'aide humanitaire.

À Marioupol, la Russie a commencé par bombarder une maternité. Elle a ensuite bombardé un théâtre où des enfants s'étaient mis à l'abri des attaques. Plus de 100 000 personnes à Marioupol sont victimes d'un siège médiéval. Il n'y a pas d'eau potable ou de vivres pour les personnes prises au piège dans la ville.

Le Royaume-Uni ne doute pas de l'existence d'une crise humanitaire en Ukraine. Comme la déclaré le Secrétaire général hier, le peuple Ukrainien vit un enfer. L'aide d'urgence et humanitaire offerte par le Royaume-Uni pour porter secours à l'Ukraine s'élève à environ 400 millions de livres sterling et vise à répondre aux besoins immédiats.

Le Royaume-Uni ne doute pas du fait que l'invasion russe est en train de provoquer une crise humanitaire plus large. Dans le monde entier, les prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des fertilisants montent en flèche, menaçant, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, de déclencher une crise alimentaire mondiale.

Comme nous l'avait rappelé Alexandre Soljenitsyne, il est grand temps de se souvenir que la première des loyautés est envers le genre humain. Le Royaume-Uni ne votera pour aucun projet de résolution, que ce soit ici ou à l'Assemblée générale, qui ne reconnaît pas que la Russie est la seule responsable de la catastrophe humanitaire en cours et qu'elle est de ce fait la clef pour y mettre fin.

Le projet de résolution russe (S/2022/231) appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. Il passe sous silence le fait que la Russie est en train de commettre des crimes de guerre. Le projet de résolution russe appelle à protéger les civils, notamment les femmes et les enfants, mais il omet le fait que la Russie bombarde des maternités, des écoles et des maisons. Si la Russie se préoccupait de la situation humanitaire, elle arrêterait de bombarder des enfants et mettrait fin à ses tactiques de siège – mais ce n'est pas le cas.

L'Assemblée générale se prononcera bientôt sur un projet de résolution qui énonce clairement que le seul moyen de remédier à la crise humanitaire est que la Russie mette fin à sa guerre. Ce projet de résolution a été déposé non pas par l'agresseur, comme celui que

nous avons devant nous, mais par la victime. Il est en effet grand temps de nous souvenir que la première des loyautés est envers le genre humain.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Il y aura un mois demain que la Russie a lancé sa guerre contre l'Ukraine. Depuis le premier jour, cette guerre est insensée, injustifiée, non provoquée et illégale. Elle doit s'arrêter. Chaque seconde qu'elle dure est une seconde de trop, et elle devient plus meurtrière de jour en jour. Marioupol, qui est pilonnée impitoyablement rue après rue, est devenue le véritable visage que la Russie présente au monde – un monde qui la rejette, l'isole et la tient pour responsable.

Nous connaissons la cause de la situation militaire dévastatrice en Ukraine. Nous savons qui est responsable. En conséquence, nous ne croyons pas que la Russie avait besoin de proposer un projet de résolution au Conseil de sécurité pour appeler à un cessez-le-feu dans une agression qu'elle a elle-même lancée sans raison et pour s'obliger à ne pas bombarder les civils, les maisons, les écoles et les hôpitaux, comme elle le fait à chaque heure qui passe, à ne pas tuer des mères et leurs bébés et à ne pas forcer des enfants, des filles et des femmes à quitter leurs maisons dans des conditions dramatiques. Nous ne sommes pas tombés dans le piège. Nous n'avons pas accepté une telle farce. Le résultat du vote le montre clairement.

Si la Russie tient à protéger les civils en Ukraine – comme le droit international humanitaire l'y oblige strictement –, elle doit respecter les Conventions de Genève. Si la Russie se soucie le moins du monde de la responsabilité de protéger, elle doit revenir à la raison, cesser son agression, retirer ses troupes, faire ses bagages et rentrer chez elle. À l'inverse, plus elle reste sur place, plus elle devient agressive et plus le résultat sera meurtrier.

La Russie est la seule et unique responsable de la terrible situation humanitaire qu'elle a créée en raison de son obsession. Elle ne peut partager cette responsabilité avec la victime, l'Ukraine, ou qui que ce soit d'autre. C'est pourquoi, sachant que le texte, en dépit de son titre trompeur, est une montagne d'hypocrisie et parce que nous le considérons comme lâche et inutile, l'Albanie n'a pas voté pour.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana reste profondément préoccupé par la situation humanitaire en Ukraine à la suite de l'invasion du pays par la Fédération de Russie le 24 février. En conséquence,

nous restons déterminés à appuyer tous les efforts sincères visant à mettre fin aux souffrances du peuple ukrainien sur l'intégralité du territoire du pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous avons dû nous abstenir dans le vote sur le projet de résolution S/2022/231 concernant la situation humanitaire en Ukraine, déposé par la Fédération de Russie, parce que nous estimons qu'il ne représentait pas la position de la communauté internationale sur le déroulement de cette catastrophe humanitaire. Il ne mentionnait pas non plus la nécessité d'une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités, qui est un élément indispensable pour mettre en place un cadre crédible pour l'action humanitaire qui puisse être considéré comme neutre, impartial et indépendant.

Le Conseil n'est malheureusement pas parvenu à un consensus sur les mesures à prendre pour affronter les conséquences inquiétantes de la guerre en Ukraine, mais comme le Secrétaire général l'a récemment rappelé, l'ONU ne se résume pas aux travaux du Conseil. En conséquence, nous saluons le courage des hommes et des femmes membres du personnel de l'ONU et d'autres organismes humanitaires qui continuent de travailler dans un environnement dangereux en Ukraine afin de donner espoir aux nombreuses victimes de la guerre. Nous encourageons les efforts entrepris en cette période difficile pour évacuer les civils et garantir leur passage en toute sécurité, ainsi que pour acheminer des vivres, des médicaments et d'autres services essentiels aux personnes qui en ont cruellement besoin alors qu'elles sont prises au piège dans des villes assiégées.

Pour terminer, nous exhortons les parties à se réengager dans la voie de la diplomatie et du dialogue pour répondre à leurs préoccupations et nous soulignons que les intérêts et la sécurité du peuple ukrainien doivent être des priorités et figurer au premier plan des mesures prises par le Conseil et tous les autres acteurs internationaux.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vais expliquer l'abstention du Mexique dans le vote sur le projet de résolution S/2022/231, déposé par la Fédération de Russie.

Je commencerai par revenir sur le processus en soi. Plusieurs semaines durant, la France et le Mexique ont mené des consultations de bonne foi, dans un esprit constructif et de manière transparente, sur un projet de résolution à caractère humanitaire qui permettrait au Conseil d'exprimer ses vues et d'assumer sa responsabilité

concernant le conflit en Ukraine. Ce processus a permis un échange de vues franc avec la majorité des membres du Conseil de sécurité, dans le but d'aboutir à un texte équilibré qui puisse compter sur l'appui nécessaire à son adoption. Après ces consultations, il nous est apparu clairement que les conditions n'étaient pas réunies pour parvenir à un tel accord.

Étonnamment, c'est à partir du moment où le Mexique et la France ont annoncé le 14 mars leur intention de soumettre cette initiative à l'Assemblée générale, saisie du même point à l'ordre du jour en vertu de sa résolution 377 (V) que nous avons invoquée ici au Conseil le 27 février (voir S/PV.8980), que la Fédération de Russie a décidé, sans avertissement préalable, de déposer un autre projet de texte à mettre aux voix le jour suivant. Un tel comportement contraste avec la volonté de dialogue avec laquelle nous avons mené le processus depuis le début.

Bien que la délégation russe ait reporté le vote sur le projet de texte – et elle l'a reporté et reprogrammé à plusieurs reprises –, celui-ci n'a pris en compte aucune des positions présentées par le Mexique ni, d'ailleurs, par quelque autre délégation. Le projet de résolution, mis en bleu le 16 mars, ne change que l'ordre de deux mots par rapport à la version originale.

Plus précisément, sur le fond, je voudrais souligner que, même si le texte semble reprendre certains éléments du projet de résolution original élaboré par la France et le Mexique, il s'agit d'une version modifiée qui trahit le sens de plusieurs paragraphes. L'équilibre qui commençait à émerger après plus de deux semaines de négociations, et qui a servi de base au texte actuellement débattu à l'Assemblée générale, a été écarté.

Le projet de texte en question ne fait pas mention du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, sur l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des États. Il ne parle pas non plus d'une cessation sans ambiguïté des hostilités. Or, nous pensons que ces deux éléments sont des conditions préalables fondamentales pour mettre fin à la crise humanitaire en Ukraine. Un texte qui omet ces éléments ne répond pas à la réalité sur le terrain ni à l'évolution des besoins pressants de la population civile.

Je conclus en réaffirmant que ma délégation reste entièrement disposée à un dialogue franc et constructif avec toutes les délégations et dans tous les instances pertinentes de l'ONU, et ce, dans un seul but :

garantir que les conditions sur le terrain sont réunies pour permettre un acheminement rapide, sûr et sans restriction de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. La priorité du Mexique dans ce terrible conflit a été et restera, dans le plein exercice de sa souveraineté, l'action humanitaire, la protection des civils et le respect du droit international humanitaire.

M. Gallagher (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'est abstenue dans le vote de cet après-midi pour une raison claire et simple.

Le projet de résolution S/2022/231, déposé par la Fédération de Russie, ne contribue en rien à atténuer les souffrances humanitaires du peuple ukrainien. En effet, le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui ne demande pas la seule chose qui pourrait mettre fin à la mort de civils, arrêter la destruction des villes ukrainiennes et faciliter l'évacuation sûre et sans entrave des civils et l'accès humanitaire : il ne demande pas une cessation immédiate des hostilités. Il s'agit tout simplement d'un abus cynique du système multilatéral par l'agresseur dans cette guerre.

Si la Fédération de Russie souhaite agir pour atténuer les souffrances humanitaires du peuple ukrainien, elle doit mettre fin à cette guerre dès maintenant.

L'Irlande ne pouvait pas voter pour un projet de résolution qui prétendait traiter de la situation humanitaire sans reconnaître la cause de la crise humanitaire qui englutit l'Ukraine, une crise humanitaire aux conséquences mondiales qui provoque l'insécurité alimentaire sur d'autres continents.

Nous restons horrifiés par les souffrances humanitaires endurées par des millions de personnes en Ukraine et par le sort des personnes contraintes de quitter leur famille et leur pays. La priorité de l'Irlande est de faire face à la détérioration de la situation humanitaire en Ukraine et d'en atténuer les conséquences, et nous sommes déterminés à travailler de manière constructive avec toutes celles et tous ceux qui partagent cet objectif.

Enfin, il est profondément regrettable que nous, membres du Conseil, n'ayons pas été en mesure d'agir collectivement pour répondre aux souffrances du peuple ukrainien. Nous en avons été empêchés par les actions de la Fédération de Russie, l'agresseur dans cette guerre. Il est honteux qu'un membre permanent du Conseil de sécurité ait agi de la sorte.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par rappeler un principe fondamental. Une partie à un conflit ne peut pas s'attendre à être considérée comme neutre. Dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, elle ne devrait ni être l'auteur de projets de résolution du Conseil, ni prendre part au vote sur le conflit auquel elle est partie. Personne ne peut avoir de doute sur le statut de la Fédération de Russie en tant que partie.

Pourtant, séance après séance et dans de nombreuses lettres, la Russie attend de nous que nous acceptions ce qu'elle nous dit, que nous acceptions ses rapports et ses points de vue comme s'il s'agissait d'une position neutre.

Depuis près d'un mois maintenant, la Russie poursuit son invasion répréhensible de l'Ukraine. Les civils sont attaqués, blessés et tués, alors même qu'ils tentent de se mettre en sécurité. Des maisons, des écoles et des hôpitaux sont bombardés par la Russie en ce moment même. Le projet de résolution S/2022/231 dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas un projet de résolution humanitaire neutre et équilibré. C'est un leurre.

La guerre menée par la Russie contre un autre État Membre de l'ONU constitue une violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, du droit international et des principes mêmes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Si la Fédération de Russie se soucie de la protection des civils en Ukraine, elle peut arrêter cette guerre insensée. Voilà le moyen de mettre fin à la catastrophe humanitaire en Ukraine. La Russie peut mettre fin à cette guerre, et elle doit le faire maintenant.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil reste gravement préoccupé par la situation humanitaire découlant du conflit en cours en Ukraine. Les informations toujours plus nombreuses faisant état de victimes civiles, y compris des enfants, et le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées, révèlent que la situation continue de se détériorer.

En tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait être en mesure de traiter la situation humanitaire en Ukraine en dépit des points de vue politiques divergents. Toutefois, toute action humanitaire entreprise par le Conseil doit être de portée pratique et ne doit pas refléter des vues partiales sur le conflit.

Une résolution véritablement utile sur une question humanitaire doit avoir des effets réels sur le terrain, en contribuant à faciliter les accords, en renforçant le respect du droit international humanitaire, en créant les conditions nécessaires au passage en toute sécurité des civils et à l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, entre autres éléments.

Un appel à la cessation des hostilités fait partie intégrante d'un tel effort humanitaire. Il est tout aussi important que toute résolution du Conseil sur cette question fasse l'objet de discussions inclusives entre ses 15 membres, au moyen d'un processus constructif dans le cadre duquel tous les efforts sont faits pour tenir compte des points de vue des États Membres en toute bonne foi, avec l'intention sincère de contribuer à une solution durable pour protéger les civils.

Le projet de résolution proposé aujourd'hui par la Russie (S/2022/231) présente de nombreux éléments importants pour la protection des civils. Cependant, il ne fait pas référence à la cessation des hostilités, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles le Brésil s'est abstenu dans le vote aujourd'hui. En outre, le texte ne rappelle pas les principes de distinction, de proportionnalité, de nécessité et d'humanité, ainsi que l'obligation générale de prendre toutes les précautions possibles pour éviter et réduire au minimum les blessures infligées aux civils et les dommages aux biens de caractère civil.

Le Brésil continuera de participer de manière constructive à tout processus visant à l'adoption d'une résolution à caractère humanitaire sur l'Ukraine, pour autant que l'initiative soit sérieuse, inclusive et transparente. Les membres du Conseil de sécurité, aussi divergents que soient leurs points de vue, ont l'obligation de négocier de bonne foi les uns avec les autres en vue de parvenir à une cessation des hostilités et à une solution durable.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis le début de la crise ukrainienne, la situation humanitaire n'a cessé de se détériorer et ses retombées de se multiplier, suscitant l'inquiétude de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité a tenu de nombreuses discussions sur la question humanitaire en Ukraine et les rapports faisant état d'une augmentation des victimes civiles, d'un nombre croissant de réfugiés et d'une grave pénurie d'aide humanitaire sont à fendre le cœur.

Comme de nombreux autres membres, la Chine a toujours demandé qu'on évite autant que possible les

pertes civiles et que tout soit mis en œuvre pour répondre aux besoins humanitaires de base. Dans le même temps, nous soutenons que le Conseil doit s'acquitter de sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales et jouer le rôle qui lui revient dans la question humanitaire en Ukraine.

La Chine a présenté une initiative en six points sur la situation humanitaire en Ukraine et envoyé plusieurs cargaisons de secours humanitaires à la Croix-Rouge ukrainienne. Nous saluons toutes les initiatives prises par d'autres parties qui pourraient contribuer à atténuer et résoudre la crise humanitaire en Ukraine.

Ces dernières semaines, le Conseil a tenu des consultations à plusieurs reprises sur les projets de résolution proposés respectivement par la France et le Mexique, ainsi que par la Fédération de Russie. La Chine a participé activement à ces consultations et appelé toutes les parties à se concentrer sur les questions humanitaires, à transcender leurs divergences politiques et à faire de leur mieux pour parvenir à un consensus afin de régler la crise humanitaire actuelle. Il est regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir en fin de compte à un accord le plus large possible.

La communauté internationale appelle de ses vœux un cessez-le-feu immédiat, et c'est ce que la Chine espère ardemment. Nous pensons que, tout en promouvant un cessez-le-feu pour mettre fin aux combats, le Conseil doit également, en parallèle, prendre des mesures pour faire face à la crise humanitaire de manière positive, pragmatique et constructive.

Le vote de la Chine pour le projet de résolution S/2022/231 est fondé sur l'appel que nous avons lancé à la communauté internationale pour qu'elle accorde une grande importance à la question humanitaire en Ukraine et aux parties concernées pour qu'elles renforcent la coordination sur les questions humanitaires, protègent efficacement la sécurité des civils, en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, et facilitent l'évacuation des personnes et les opérations de secours humanitaire.

Nous saluons le rôle de coordination de l'aide humanitaire joué par l'ONU et nous soutenons le travail du Coordonnateur pour la crise en Ukraine. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organismes à prendre activement des mesures pour mobiliser la communauté internationale afin de fournir une aide humanitaire

à toutes les personnes qui en ont besoin, sans discrimination, et pour contribuer à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées en Ukraine et dans les pays voisins. Les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, établis par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, doivent être strictement respectés dans les opérations de secours humanitaire.

La Chine applique une politique étrangère indépendante et a toujours défini ses positions sur les questions pertinentes de manière responsable et sur la base d'un examen au fond de la question elle-même. En ce qui concerne l'Ukraine, la Chine a toujours insisté sur le fait que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées, que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être défendus, que les préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être prises au sérieux et que tous les efforts visant à un règlement pacifique de la crise doivent être soutenus.

La crise ukrainienne représente un défi de taille pour le monde. L'essentiel, à l'heure actuelle, est que les parties fassent preuve de volonté politique et trouvent le plus rapidement possible une solution appropriée au moyen de négociations. La communauté internationale doit créer un espace de paix et permettre un règlement politique. Il est impératif d'appeler toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter les pertes civiles et à prévenir une crise humanitaire de plus grande ampleur.

La solution à long terme consiste à abandonner la mentalité de la guerre froide, à s'abstenir de toute confrontation entre les différents blocs et à mettre progressivement en place une architecture de sécurité mondiale et régionale équilibrée, efficace et durable. La Chine continuera à promouvoir les pourparlers de paix, à s'exprimer en faveur de la paix et à faire de son mieux pour la cause de la paix.

M. Biang (Gabon) : Nous avons pris la parole cet après-midi à l'Assemblée générale (voir A/ES-11/PV.8). Nous la reprenons maintenant pour préciser et souligner notre position de principe sur l'action humanitaire. Notre position ne variera pas parce que nous croyons aux valeurs qui sous-tendent l'action humanitaire. Nous pensons que les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, qui encadrent l'action humanitaire, ne doivent pas être combinés à une quelconque posture politique – tactique ou stratégique.

Nous nous sommes abstenus, et nous nous abstiendrons chaque fois que l'action humanitaire sera l'objet de divisions ou de fragmentation de l'humanité. Nous nous abstiendrons chaque fois que notre perception sera celle d'une instrumentalisation de l'action humanitaire à des fins inavouées. Nous croyons que l'action humanitaire doit être le consensus permanent du pacte social de l'espèce humaine.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord remercier les pays qui ont soutenu et parrainé le projet de résolution S/2022/231.

Ce vote a mis en lumière tous ceux pour qui politiser le dossier humanitaire est plus important que d'aider les Nations Unies à fournir une aide humanitaire aux Ukrainiens qui en ont besoin. Nous avons entendu aujourd'hui de la part de certaines délégations, notamment la délégation des États-Unis, qu'elles rejettent en bloc le texte proposé par la Fédération de Russie. Si c'est le cas, pourquoi cette délégation s'est-elle abstenue dans le vote, alors qu'elle aurait pu voter contre ? Nous comprenons parfaitement les véritables motifs de l'abstention des États-Unis et leur décision de ne pas exercer leur droit de veto, alors qu'ils auraient pu le faire.

Nous avons été surpris par l'explication donnée par le représentant du Mexique quant à la genèse de ce projet de résolution. Il a dit que nous l'avions soumis au vote par surprise. En réalité, ce sont les auteurs du projet de résolution initial – que nous soutenions dans l'ensemble, à l'exception des passages politisés – qui l'ont soudainement soumis à l'Assemblée générale, sans pleinement consulter les membres du Conseil, et nous en particulier. Ce n'est qu'alors que nous avons déposé notre projet pour examen par le Conseil.

Examinons à nouveau les actions et les mesures sur lesquelles nos collègues occidentaux du Conseil nous ont empêchés de nous mettre d'accord pour des raisons politiques.

Notre projet de résolution contenait des éléments cruciaux, notamment un appel à instaurer un cessez-le-feu et des pauses humanitaires pour permettre aux civils qui le veulent d'être évacués en toute sécurité et de quitter l'Ukraine sans entrave et sans discrimination d'aucune sorte ; à ne pas attaquer les infrastructures critiques ; à ne pas placer d'équipements militaires lourds dans les zones résidentielles et les zones densément peuplées ; à garantir la protection des personnels humanitaires et médicaux ; à dûment protéger les malades et les blessés ;

à garantir un traitement humain des prisonniers ; et à protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants.

C'est pourquoi lorsque mes collègues se plaindront, dans cette salle ou à l'Assemblée générale, que certains des points que je viens d'énumérer ne sont pas appliqués, nous leur rappellerons qu'ils les avaient devant eux, mais qu'ils ont refusé, pour des raisons politiques, de voter pour. Ils avaient le choix, et ils ont choisi.

Aujourd'hui, certaines délégations ont à nouveau accusé la Russie de se préparer à utiliser des armes chimiques et biologiques en Ukraine. Nous avons à nouveau entendu les mêmes informations notoirement fausses, que nous avons déjà réfutées à de nombreuses reprises, concernant ce qui s'est passé à Marioupol, les bombardements, le meurtre de personnes faisant la queue. Je ne vais pas toutes les énumérer, car nous en avons déjà parlé à de nombreuses reprises. Malheureusement, personne n'écoute ou ne veut entendre.

Pour ce qui est des armes chimiques et biologiques, je voudrais dire une fois de plus qu'il s'agit là d'une accusation inconcevable portée contre la Russie. Le Conseil peut me faire confiance : nous disposons d'autres moyens de faire la guerre, et nous n'avons pas besoin d'employer des armes chimiques ou biologiques. Il est tout simplement abject de tenter d'accuser ainsi la Russie, d'autant que nous avons détruit ces armes il y a longtemps.

Faute de résolution humanitaire du Conseil de sécurité, les choses seront assurément beaucoup plus compliquées pour les travailleurs humanitaires sur le terrain. Cela permettra à la partie ukrainienne de continuer à faire la sourde oreille aux appels à instaurer le cessez-le-feu nécessaire pour évacuer les populations par des couloirs humanitaires. Kiev continuera de se servir des civils comme de boucliers humains et, en violation du droit international humanitaire, de placer des armes lourdes près des hôpitaux et des écoles maternelles.

Quant à l'acheminement de l'aide humanitaire, nous allons nous efforcer de venir à bout de ce problème, comme nous le faisons depuis huit ans pour la population du Donbass, dont le Conseil préfère ignorer les souffrances. Nous avons entendu la représentante du Royaume-Uni nous rappeler aujourd'hui que nous formons une même race humaine. Je suis tout à fait d'accord. Malheureusement, nombreux sont les pays, Royaume-Uni compris, qui, à d'autres occasions, ont

choisi de ne pas s'en souvenir. Je ne les énumérerai pas tous ; je ne crois pas que ce soit le bon moment pour citer des noms. Pour notre part, nous déplorons toutes les victimes des conflits, parce que toutes les vies humaines sont précieuses. Je ne le ferai pas aujourd'hui, mais je pourrais aussi rappeler ce que les représentants de certains pays, dont ceux qui sont réunis autour de cette table, ont dit concernant les pertes civiles massives, y compris des enfants, dans certains conflits.

Dans toutes les zones sous contrôle militaire russe, les habitants reçoivent déjà des produits de première nécessité et des denrées alimentaires. Nous sommes convaincus que la situation sur place s'améliorera à mesure que l'opération militaire spéciale atteindra ses objectifs. Nous demandons instamment aux membres de ne pas politiser les questions humanitaires. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter un projet de résolution qui aurait contribué à résoudre ces questions. Nous espérons cependant que les membres de la communauté internationale qui s'y intéressent réellement feront tout leur possible pour atténuer la situation humanitaire en Ukraine et les souffrances de la population civile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Tous les membres réunis dans cette salle ont conscience qu'il faut remédier à la crise humanitaire en Ukraine. En moins d'un mois, plus de 3,5 millions de personnes ont fui vers des pays voisins, comme la République de Moldova, la Roumanie ou la Pologne, et nous devons saluer leur générosité et les en remercier. En outre, la poursuite des combats à l'intérieur des frontières de l'Ukraine a entraîné le déplacement de 6,5 millions de personnes qui, souvent, n'ont pas accès aux produits de première nécessité.

Nous saluons également la générosité avec laquelle la communauté des donateurs a répondu à l'appel humanitaire lancé par l'ONU, et nous jugeons encourageant le dialogue entre l'ONU, l'Ukraine et la Fédération de Russie, qui a permis à un premier convoi humanitaire d'atteindre Soumy, dans l'est de l'Ukraine, le 18 mars. C'est précisément ce type de coordination que nous espérons encourager et voir formalisée sous peu, dans le but d'apporter une aide aux personnes qui en ont le plus besoin, en toute sécurité et dans le respect du droit international humanitaire.

Néanmoins, nous pensons que, conformément à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer pour apporter une réponse concrète à cette crise. Nous avons donc étudié attentivement tous les textes présentés par les membres du Conseil de sécurité, y compris le projet de résolution de la Fédération de Russie (S/2022/231), qui comprend des réponses de fond aux besoins humanitaires du pays. Nous souscrivons à ses appels à autoriser le passage des civils en toute sécurité et sans discrimination, à permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire, et à veiller à ce que le droit international humanitaire soit protégé. En définitive, si nous nous sommes abstenus dans le vote, c'est parce que, un mois après le début de ce conflit, nous aurions souhaité que le texte comprenne un appel à une cessation des hostilités à l'échelle nationale et qu'il recueille l'appui de tous les membres du Conseil.

La poursuite des combats fait obstacle aux opérations d'aide robustes que nous espérons tous en Ukraine, notamment parce qu'elle compromet la sécurité des travailleurs humanitaires. Nous aurions également préféré davantage de clarté s'agissant de la pleine application du droit international humanitaire et d'éléments susceptibles d'être mal interprétés et de laisser entendre une position politique ne relevant pas du cadre d'une résolution à caractère humanitaire.

Dans l'intervalle, en faisant fond sur le dialogue qui a abouti à l'acheminement du convoi jusqu'à Soumy, nous devons encourager un accord sur d'autres mesures techniques propres à atténuer les souffrances humanitaires, comme par exemple l'évacuation des civils, l'accès à l'aide et des trêves des hostilités. De telles mesures permettraient un répit ô combien nécessaire après quatre semaines de combats, et pourraient également préparer le terrain à une intervention humanitaire plus complète dans le cadre d'un règlement négocié.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de la situation et adopter un texte de compromis spécifique, contenant des éléments sur lesquels nous soyons tous d'accord, notamment un appel aux parties à respecter leurs obligations découlant du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne les blessés et les malades, les personnes portées disparues et la protection des combattants et des non-combattants.

Ce n'est pas parce qu'aucun accord n'a été trouvé aujourd'hui que le Conseil peut se dérober à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons travailler en toute bonne foi et tenter par tous les moyens d'aider toutes les personnes dans le besoin sur le terrain aujourd'hui. Les Émirats arabes unis sont prêts à soutenir ces efforts avec toute l'urgence que mérite ce travail.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Représentant permanent de la Russie a demandé pourquoi nous avons décidé de nous abstenir plutôt que d'opposer notre veto. Pour être franche, nous n'avions pas besoin de recourir au veto, et je ne crois pas que le projet de résolution qui nous a été présenté (S/2022/231) méritait que les États-Unis utilisent leur précieux droit de veto. Treize membres du Conseil de sécurité se sont abstenus : c'est tout ce qu'il fallait pour faire échec à ce projet de résolution.

En outre, je tiens à ajouter que nous n'avons pas besoin de ce projet de résolution ubuesque pour apporter une aide humanitaire. Les États-Unis ont fourni plus de 600 millions de dollars d'assistance humanitaire au peuple ukrainien, et nous continuerons d'apporter toute l'aide nécessaire, aussi bien à l'Ukraine qu'aux pays voisins qui accueillent et aident généreusement les Ukrainiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant du Mexique a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Brièvement, étant donné que le Représentant permanent de la Fédération de Russie a fait une référence directe à ma délégation, je réaffirme que nous sommes ouverts à un dialogue constructif et franc, qui nous permette de trouver des solutions communes et la meilleure façon pour le Conseil de sécurité de soutenir la protection des civils et de garantir l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin.

La séance est levée à 18 heures.